République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 décembre 2023

Séance ordinaire du **05 décembre 2023** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 15
Absents : 0
Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : Mme LESNIAK Laurence

Date de convocation : 29 novembre 2023

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : /

Calcul du quorum : 15 : 2 = 8 (nombre arrondi à l'entier supérieur)
(Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas le calcul du quorum).
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 03 octobre 2023 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Décision(s) prise(s) par M. le Maire par délégation du Conseil municipal - Information
3. Personnel - Convention avec le CDG - Mise à disposition du service intérim.
4. Location des bâtiments communaux à usage commercial et d'habitation - Révision des loyers pour l'année 2024
5. Finances - Décision modificative
6. Eclairage public - Avancement des travaux – Remplacement des lampes
7. Fermage des baux - Communication des indices
8. Restauration des berges de l'Ehn
9. Bulletin communal - Devis de l'imprimeur
10. Vente de bois - Décision d'adjudication
11. Organisation - Fête de Noël des anciens - Organisation du concert de Noël
12. Urbanisme - Modification n°2 du PLU d'Innenheim - Demandes d'autorisation d'urbanisme - Information
13. Questions diverses et communications - Devis des calvaires de l'entreprise COSSUTA - Grotte de Lourdes - Information

1. Approbation du procès-verbal du 03 octobre 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2023 a été transmis aux conseillers le 29 novembre 2023.

M. le Maire soumet le procès-verbal des délibérations du 03 octobre 2023 au vote et demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 03 octobre 2023.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20240109-CM05122023PV-DE
Date de télétransmission : 10/01/2024
Date de réception préfecture : 10/01/2024

- Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNE Mme LESNIAK Laurence comme secrétaire de séance.

2. Décision(s) prise(s) par M. le Maire par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 5 du 30/06/2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal à M. le Maire,

PREND ACTE du compte-rendu d'informations dressé par M. le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

Travaux de voirie
Signature du devis LEDERMANN PAYSAGES n°23000763 le 04 octobre 2023 pour la reprise d'enrobés rue Sébastien Brant pour 3 680,- € HT (4 416,-€ TTC).

Signature du devis LEDERMANN PAYSAGES n°23000763 le 04 octobre 2023 pour la pose de bordures rue Sébastien Brant pour 2 933,- € HT (3 519,60,-€ TTC) à la sortie du hangar de l'exploitation agricole).

Signature du devis AK Concept n°23/11/06 le 17 novembre 2023 pour la fourniture et la pose d'un miroir rue du Général Leclerc, la matérialisation au sol d'un panneau « interdit aux poids lourds » rue de la 1ère Armée, la fourniture et la pose de 3 panneaux « 40 ». Coût : 2 180,- € nets.

Finances – Virements de crédits – Décision du Maire n° 2023 / 03 du 05 12 2023
M. le Maire explique que dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019 (article 16 de la loi des finances pour 2020), la Commune d'Innenheim a dû faire face, en 2023, à une dépense imprévue sur le compte 7391118 et a été dans l'obligation de restituer à l'Etat la somme de 9 895 € correspondant à de la taxe d'habitation trop perçue (mandat n° 382 du 02 08 2023) ;
Par conséquent, en vue de faire face aux dernières écritures comptables de l'année, M. le Maire a procédé aux virements de crédits suivants :

Section	Chap.	Art.	Objet/libellé	Dépenses
Fonctionnement	014	7391118	Autres resti. titre dégrèv. sur contrib.directes	+ 10 000,00
Fonctionnement	011	60633	Fournitures de voirie	- 2 000,00
Fonctionnement	011	61521	Bâtiments publics	- 2 000,00
Fonctionnement	011	6182	Documentation générale et technique	- 1 000,00
Fonctionnement	011	6227	Frais d'acte et de contentieux	- 2 000,00
Fonctionnement	011	6261	Frais d'affranchissement	- 1 000,00
Fonctionnement	65	65748	Autres personnes de droit privé	- 2 000,00

Le Conseil Municipal prend acte de ces écritures budgétaires.

3. Personnel - Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin - Mise à disposition du service intérim.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20240109-CM05122023PV-DE
Date de télétransmission : 10/01/2024
Date de réception préfecture : 10/01/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services,

- AUTORISE M. le Maire ou son délégué à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,

- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

M. le Maire annonce le départ, au 31 décembre 2023 de Mme Claire FLORENT, recrutée au mois d'août. Un appel à candidatures va donc devoir être lancé à nouveau pour le recrutement d'une nouvelle secrétaire.

4. Location des bâtiments communaux à usage commercial et d'habitation – Révision des loyers pour l'année 2024

La Commune d'Innenheim loue à des particuliers et à des professionnels, des bâtiments lui appartenant à usage d'habitation et à usage commercial.

Les différents contrats de location stipulent que les loyers sont soumis à une révision annuelle en fonction d'un indice de référence qui est l'indice du coût de la construction.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix du loyer est révisable mais que le Conseil Municipal a décidé depuis de nombreuses années de geler les loyers et de ne pas appliquer la clause de révision annuelle. Il demande aux conseillers de statuer sur l'application de cette clause en 2024.

Mme Laurence LESNIAK et M. URBAN Denis étant intéressés par ce point, quittent la salle.

La discussion est engagée et les conseillers présents exposent leur point de vue.

- Considérant la conjoncture actuelle, l'inflation et l'augmentation des charges de fonctionnement de la Commune d'Innenheim,

- Considérant les investissements réalisés par différents locataires dans les locaux à usage professionnel et la vétusté du bâtiment de la Wacht loué au Cabinet d'Infirmiers,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

Pour les locaux à usage d'habitation :

- **D'APPLIQUER aux contrats de location à usage d'habitation** la clause d'indexation des loyers figurant dans le bail. Le loyer 2024 sera révisé à la date indiquée dans le bail sur la base de l'indice de révision du 3ème trimestre 2023. Il sera ensuite révisé annuellement pour tenir compte des variations de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE (indice du 3ème trimestre de l'année n-1) ;

Sont concernés les baux suivants pour 2024 :
- Location de l'appartement du 1er étage de la mairie (date de révision prévue dans le bail au 1er octobre)
- Location de la maison 11, rue des Roses (date de révision prévue dans le bail : 1er août)

Les loyers de janvier à la date de révision seront maintenus à leur montant actuel, soit :
- 800 € pour l'appartement de la mairie (jusqu'au mois de septembre 2024 inclus)
- 850 € pour la maison 11, rue des Roses (jusqu'au mois de juillet 2024 inclus)

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20240109-CM05122023PV-DE
Date de télétransmission : 10/01/2024
Date de réception préfecture : 10/01/2024

Pour le locaux à usage commercial :

- **DE NE PAS APPLIQUER** pour l'exercice 2024, la clause de révision des loyers pour les bâtiments à usage commercial.

Sont concernés les baux suivants :
- Location de la Wacht au Cabinet d'Infirmier
- Location des 3 halls de l'Hôtel d'Entreprises

Mme Laurence LESNIAK et M. URBAN Denis reviennent dans la salle.

5. Finances - Décision modificative

Point retiré.

6. Eclairage public - Avancement des travaux – Remplacement des lampes

M. le Maire fait part de l'avancement des travaux. Ils sont momentanément arrêtés. De nombreux lampadaires sont déjà équipés par les nouveaux Led mais il reste les rues du Général Leclerc et du Général de Gaulle à terminer.
Comme redouté, il y a des retards dans la fourniture du matériel et l'entreprise CITEOS est dans l'attente de la livraison des dernières lampes.
Le rendu du nouvel éclairage est très satisfaisant et l'intensité lumineuse a été réduite de 70% entre l'heure méridienne de la nuit et 5 h du matin.

7. Fermage des baux - Communication des indices

M. Hervé BENTZ rappelle que la Commune d'Innenheim possède un certain nombre de terres qui sont louées sous le statut du fermage. Les tarifs et ses variations annuelles sont fixés chaque année au mois d'octobre, par arrêté préfectoral.
L'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023 établit l'indice national des fermages pour 2023 à la valeur de 116,46 soit une hausse de + 5,63% par rapport à 2022.

8. Restauration des berges de l'Ehn

M. le Maire rappelle que le tracé de l'Ehn a depuis longtemps été rectifié et canalisé en ligne droite. Ses berges sont hautes et abruptes. Les anciens méandres ont été comblés.
L'Eurométropole ainsi que la CeA envisagent la restauration de ce cours d'eau dans la commune voisine de Blaesheim. Le projet prévoit de reconnecter l'Ehn à ses anciens méandres qui ont une morphologie plus sinueuse et des berges en pentes douces dans le but de favoriser la diversité écologique et aquatique et réduire la vitesse d'écoulement.

Pour réaliser ce projet, l'emprise nécessaire dépasserait les limites cadastrales de l'ancien tracé et devrait empiéter sur une parcelle appartenant à la Commune d'Innenheim (parcelle cadastrée section 68 n° 27- Ban de Blaesheim).
Cette parcelle est concernée à deux titres :
- comme la Commune d'Innenheim est propriétaire de la berge, elle est également propriétaire du cours d'eau jusqu'au milieu du lit. L'Eurométropole sollicite donc l'accord de la Commune d'Innenheim pour la pose de banquettes dans le lit du cours d'eau pour diversifier les équipements.
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, est favorable à la pose de ces équipements.

- L'Eurométropole souhaite également déposer des matériaux sur cette parcelle durant la phase chantier en rive gauche.
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, donne son accord sous réserve que ces dépôts soient temporaires et qu'une remise en état soit réalisée à l'issue du chantier.

Le Conseil Municipal s'interroge toutefois sur les risques de débordement et d'inondation que la nouvelle configuration du tracé de l'Ehn risque d'induire et se montre dubitatif quant à ce projet.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20240109-CM05122023PV-DE
Date de télétransmission : 10/01/2024
Date de réception préfecture : 10/01/2024

9. Bulletin communal – Devis de l'imprimeur

Pour information, M. le Maire annonce que le coût de fabrication du bulletin municipal annuel de fin d'année se monte à 4 050,- € HT pour 800 exemplaires. Son impression a été confiée à Parmentier Imprimeur.
Le Conseil Municipal prend acte.

10. Vente de bois - Décision d'adjudication

M. BENTZ Hervé souhaiterait organiser une petite adjudication pour la vente de bois de chauffe de moindre qualité afin nettoyer le ban communal çà et là.
Il reste à lister et matérialiser les arbres à couper. Adjudication prévue pour le mois de janvier 2024.
Le Conseil Municipal y est favorable.

11. Organisation - Fête de Noël des anciens - Organisation du concert de Noël

Fête de Noël des aînés
M. le Maire lance un appel aux conseillers pour l'organisation de la fête de Noël des aînés qui aura lieu dimanche 10 décembre 2023. Il s'agit de préparer la salle polyvalente le samedi matin et d'aider au service le dimanche.
Un club de danses country animera l'après-midi.
Le coût du repas est de 25-, €/personne et sera livré par le traiteur Guy ADLER.

Concert de Noël
Un concert de Noël aura lieu à l'Eglise d'Innenheim, samedi 16 décembre 2023 avec l'ensemble vocal *En Plein Chœur*. Il s'agit d'une chorale de Strasbourg composée en partie de personnes malentendantes. A l'issue du concert, le verre de l'amitié sera servi en mairie. M. le Maire souhaiterait la présence des conseillers disponibles.

M. le Maire rappelle qu'il n'y aura pas de messe de minuit cette année à Innenheim donc pas de vin chaud à préparer.

12. Urbanisme – Modification n°2 du PLU d'Innenheim - Demandes d'autorisation d'urbanisme - Information

Modification n°2 du PLU d'Innenheim
M. le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu du 23 octobre au 21 novembre 2023.
Six personnes ont émis des observations non bloquantes. Un premier rapport établi par l'enquêtrice publique a été transmis à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile qui va donner son avis avant rapport définitif attendu pour fin décembre 2023. A réception, c'est le Conseil Communautaire qui validera et approuvera la modification n° 2 du PLU.

Le Conseil Municipal prend connaissance :

1. de la transmission de la déclaration d'intention d'aliéner ci-dessous avec avis de renonciation :

Maîtres Patricia SCHILING et Emmanuelle WENDLING — Section 50 n°287/1, 18, rue de l'Oelberg

2. des décisions du service instructeur concernant les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme :

Certificat(s) d'urbanisme :

N° de dossier	Demandeur	Objet des travaux Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
CU 067 223 23 R0007	Madame BINDER Nadine	34, rue des Roses	10/11/2023	Réalisable
CU 067 223 23 R0008	Madame BINDER Nadine	34, rue des Roses	10/11/2023	Non réalisable

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20240109-CM05122023PV-DE
Date de télétransmission : 10/01/2024
Date de réception préfecture : 10/01/2024

CU 067 223 23 R0009	Maître Simon FEURER	11, route de Barr	26/10/2023	Simple information
CU 067 223 23 R0010	Maîtres Patricia SCHILLING et Emmanuelle WENDLING	18, rue de l'Oelberg	05/12/2023	Simple information

Déclaration(s) préalable(s) :

N° de dossier	Demandeur	Objet des travaux Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
DP 067 223 23 R0033	Mairie d'Innenheim	Remplacement de 6 fenêtres bois par des fenêtres en alu, à l'identique et 6 brise-soleil 75, rue du Général de Gaulle	13/11/2023	Rejet implicite
DP 067 223 23 R0044	Madame DOUPEUX Myriam	Mise en place d'une clôture à l'arrière de la propriété 2, rue de la Scheer	16/10/2023	Favorable
DP 067 223 23 R0045	Monsieur KORNMANN Jean-Georges	Remplacement des planches de deux façades d'une grange. 14, rue des Jardins	19/10/2023	Favorable
DP 067 223 23 R0046	Monsieur JULLY Jean-Claude	Pose de 2 panneaux type claustra 36, rue du Général Leclerc	30/10/2023	Favorable
DP 067 223 23 R0047	EASY SOLAR - COMBLE-ECO	Installation de 16 panneaux photovoltaïques 35, rue du Général de Gaulle	08/11/2023	Favorable
DP 067 223 23 R0048	Monsieur KIEFFER Philippe	Pose d'un portail et d'un panneau occultant 2,rue des Fleurs	16/11/2023	Annulation
DP 067 223 23 R0050	Mairie d'Innenheim	Changement de menuiseries et installations de brise soleil 75, rue du Général de Gaulle	22/11/2023	Favorable

Permis de construire :

N° de dossier	Demandeur	Objet des travaux Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
PC 067 223 19 R0006 M01	CARRE EST	Construction de 16 logements d'habitation duplex-jardin Carré de l'Habitat rue des Roses	09/11/2023	Favorable
PC 067 223 23 R0005	SARL DE FAMILLE RVS	Projet de construction d'une maison d'habitation en R+1 avec un garage accolé 10, route de Barr	06/11/2023	Défavorable
PC 067 223 23 R0006	Madame KNOERR Stéphanie	Extension d'une maison individuelle 57, rue du Général de Gaulle	30/11/2023	Favorable avec réserve
PC 067 223 23 R0007	Madame ADAM-MUNOZ Floriane	Surélévation d'une grange et transformation en habitation 97, rue du Général de Gaulle	05/12/2023	Défavorable

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20240109-CM05122023PV-DE
Date de télétransmission : 10/01/2024
Date de réception préfecture : 10/01/2024

Permis de démolir : Néant

14. Questions diverses et communications

Grotte de Lourdes – Cour de l'école

M. le Maire informe les conseillers que les statues de la Vierge et de Sainte Bernadette sont très endommagées : les peintures se sont altérées, le plâtre s'effrite. La statue de Sainte Bernadette a perdu sa main

M. Hervé BENTZ propose de la remplacer par une statue en résine.

Le Conseil Municipal approuve. Des devis seront recherchés.

Intervention de M. BENTZ Hervé

M. BENTZ annonce que l'ent. COSSUTA a terminé la restauration des deux calvaires qui lui ont été confiés. Leur remise en place est prévue pour le mois de janvier 2024.

- Cimetière

L'ent. COSSUTTA propose de déposer au cimetière la plaque en pierre dédiée à un ancien curé, après restauration. Pas de frais pour la commune.

Il reste encore sur place, à Barr, l'ancien puits du presbytère. M. BENTZ Hervé propose d'utiliser la structure pour l'aménager en puits à cendres dans le cadre de l'extension du cimetière. Un devis sera établi.

M. BENTZ a également demandé un devis à l'ent. COSSUTTA pour la création d'un ossuaire dans une ancienne tombe afin d'y déposer des boîtes en zinc contenant les ossements issus des tombes qui seront reprises par la commune, ainsi qu'un devis pour un nouveau colombarium et un banc et une petite table à mettre dans le jardin du souvenir qui sera créé.

L'ent. COSSUTTA est également sollicitée pour établir un devis pour des cavurnes. Il s'agit de petits caveaux pouvant accueillir une à six urnes contenant des cendres, placés en pleine terre dans le cimetière.

- Collecte de vieux papiers

M. BENTZ signale aux conseillers que les collectes de vieux papiers sont en diminution. Il rappelle que l'école primaire touche 80,- € de subvention par tonne de papier récoltée. La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile verse 40,- € et le prestataire, Véolia également 40,- €

- Chasse

M. BENTZ rappelle que la procédure d'appel d'offres a été retenue pour l'attribution du lot de chasse n° 2.

La date limite de dépôt des enveloppes était fixée au 30 novembre 2023. La prochaine étape consiste à réunir la commission consultative communale de la chasse et la commission communale de location pour vérifier la conformité des offres. La réunion est fixée au mercredi 20 décembre 2023 à 18 h.

- M. ROSFELDER Dominique fait savoir que les poubelles des écoles débordent régulièrement, aucun tri n'étant effectué par les enseignantes et le personnel chargé du nettoyage. Il souhaiterait inciter au tri en mettant à disposition des supports pour l'aide au tri et le remplacement des poubelles actuelles par des conteneurs plus grands. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

- M. SCHOSSELER Daniel rappelle la balade thermique qui aura lieu à Innenheim le mercredi 13 décembre 2023 à 18 h.

- Dates à retenir : Prochaine réunion du Conseil Municipal le 9 janvier 2024
Vœux du Maire le 21 janvier 2024 à 10 h 30 à la salle polyvalente

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 9 janvier 2024
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

La secrétaire de séance,
Mme LESNIAK Laurence.

MAIRIE D'INNENHEIM 67 - Bas-Rhin

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 10 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20240109-CM05122023PV-DE
Date de télétransmission : 10/01/2024
Date de réception préfecture : 10/01/2024